



« Guérir » l'homosexualité par Marjorie Martin

Il y a quelques jours, une petite fille de sept ans m'a posé des questions sur l'homosexualité. Ce qu'il faut savoir, c'est que ma collègue est une femme qui en aime une autre et qu'elle n'a aucun problème à s'affirmer ni à en parler avec les enfants du centre où nous travaillons. Curieuse, elle m'a demandé pourquoi son intervenante n'aime pas plutôt un homme, comme sa maman aime son papa. Je lui ai tout simplement répondu;

« Parce que c'est ainsi. Comme les gens qui naissent gauchers ou droitiers. Si tu es née droitrière, est-ce que tu préfères utiliser ta main droite ou ta main gauche pour manger? Pour écrire? Et si quelqu'un te demandait de toujours utiliser ta main gauche à la place, le ferais-tu? En serais-tu capable? »

Cette conversation, aussi banale soit-elle, m'a beaucoup fait réfléchir ; l'homosexualité n'est ni un choix, ni une maladie, ni une culture. Cependant, en 2019, il n'y a sûrement pas qu'une seule fillette de sept ans qui a de la difficulté à le comprendre.

Quand on parle de thérapie de conversion, on parle de thérapie servant à « guérir » l'homosexualité. Seulement, pour nécessiter des soins, il faut d'abord être malade. Pour certains psychothérapeutes à travers le monde, l'homosexualité est encore une pathologie qu'il faut impérativement traiter. Souvent conduite par des groupes religieux, cette pratique est tout sauf catholique.

J'aimerais bien vous dire que ces pratiques ont cessé en 1923, mais c'est faux. En 2019, alors que la thérapie de conversion est reconnue comme pouvant causer d'énormes ravages, notamment de la dépression, de l'anxiété, une faible estime de soi, de la difficulté à entretenir des relations et un dysfonctionnement sexuel, et que la Société canadienne de psychologie elle-même la condamne, cette pratique est toujours légale à certains endroits sur le globe; pas seulement dans des petits pays très, très loin d'ici dont on a de la difficulté à prononcer le nom, mais également chez nous, au Québec (Noel et Joycey, 2018).

J'aimerais vous dire que ces thérapies de réorientation sexuelle ne sont conduites que par des fanatiques qui croient exorciser les démons qui ont pris possession des corps des homosexuels, mais ce n'est pas le cas. Selon les études, il y aurait encore un certain nombre de professionnels de la santé qui prodiguent cette forme de thérapie, et ce, même en sachant que leur chance de « réussite » tourne autour de zéro. J'aimerais vous dire que personne n'est assez fou pour utiliser des techniques parfois dégradantes comme la thérapie par électrochocs, par injection de testostérone ou par abus physique, mais ces méthodes sont encore monnaie courante (Saulnier, Gadbois et Tremblay, 2018).

C'est ironique qu'on nomme ces pratiques des « thérapies réparatrices », car elles entraînent parfois des problèmes psychologiques irréparables et « brisent » souvent plus qu'elles ne réparent. C'est comme prendre un vase, le lancer par terre et sauter dessus jusqu'à ce qu'il soit en mille morceaux, puis essayer de le refaçonner afin qu'il ressemble davantage à ce qu'on pense qu'il devrait être et à ce qu'on voudrait qu'il soit. Pourtant, ce vase aura toujours les mêmes propriétés et les mêmes couleurs de l'arc-en-ciel, peu importe ce qu'on en fait.

Selon moi, c'est inconcevable que les thérapies de conversion soient encore légales au Québec en 2019. Pourquoi continuer d'accepter un tel carnage de l'identité sexuelle?

Article révisé par Marie Taillefer

Références :

Saulnier, A., Gadbois, J., Tremblay, L. (2018) Qui veut guérir l'homosexualité ? Les pratiques de réorientation sexuelle au Québec, Mémoire présenté par l'Alliance Arc-en-ciel de Québec, Québec.

Noel, B., Joycey, M. (2018) Une thérapie qui fait des ravages selon les experts. TVA Nouvelle. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2018/11/03/une-therapie-qui-fait-des-ravages-selon-des-experts>

Gosselin, M.P.(2018) Les thérapies de conversion sont légales au Québec. Journal de Montréal. Repéré à <https://www.journaldemontreal.com/2018/11/08/les-therapies-de-conversion-sont-legales-au-quebec>

Montoro, R., Igartua, K.J.,(2015) Les minorités sexuelles; concepts, prémisses et structure d'une approche clinique adaptée. Santé mentale au Québec, 40 (3) p.19-35.<https://doi.org/10.7202/1034909ar>